



Autocrate Irma

La direction du CPOS le 22 janvier 2025 dévoile une fois de plus son véritable visage.

Après 19H00, une partie de la direction annonce extempore l'application stricte d'un protocole de fin de service. Désormais, les agents partiront ensemble, après l'accord du gradé de nuit, 'garant de notre sécurité'. Celui-ci, prendra contact avec les agents PEP pour s'assurer qu'aucun danger ne les menace...

Cela ne sera donc qu'après ces vérifications minutieuses terminées, que les agents pourront 'ensemble' se rendre dans le vestiaire pour se changer intégralement, afin de minimiser tout risque d'agression à l'extérieur de l'établissement.

Sur le principe de sécurité, le bureau local de la CGT pénitentiaire se dit en accord, cependant avec quels moyens les portiers pourront s'assurer, dans un domaine aussi vaste que le nôtre, de la sécurité de tous ? Avec un système de caméras vieillot ? Probablement qu'une formation en art divinatoire leur sera proposée, histoire d'être vraiment sûr dans leurs prédictions : le marc de café aura enfin toute sa place !

A quelle heure cette fameuse "fin de vérification" sera-t-elle effective ? 19h05 ? 19h10 ? Tout ce temps supplémentaire serait donc gracieusement offert par les agents à l'administration ? À l'image des collègues de la PEP et du PCI, qui, eux aussi, quittent systématiquement leur service après 19h00 ? N'oublions pas aussi les agents du QA qui souvent doivent mettre en cellule des arrivants en fin de journée et quittent leur service après 19H00.

D'ailleurs, la Direction ne devrait-elle pas s'assurer que ces agents puissent, eux aussi, pointer à 19h00, comme prévu ou que leur temps de présence en sus soit payé ?

De qui se moque-t-on avec ce prétexte sécuritaire ? Si la sécurité des agents était réellement la priorité de notre direction, les secteurs comme le CDH, le QA/SMPR ou le QSL ne subiraient pas les incidents à répétition qui y surviennent. Qu'on arrête l'hypocrisie ! Ce que la direction souhaite c'est simplement nous maintenir à nos postes jusqu'à 19h00, voire au-delà, sans jamais le reconnaître.

Et lorsqu'un agent présent ose demander à la direction si ce temps de dépassement sera pris en compte, la réponse, fidèle à leur réputation, est à la hauteur de nos attentes...

« Ce n'est pas le sujet du moment, la direction avisera en temps et en heure. »

Autrement dit, la direction attendra de recevoir quelques CRP, écrits dans le strict respect de la note de service numéro 8/2025. Elle réunira probablement ensuite un conclave pour débattre du sujet et diffuser une énième note de service bureaucratique pour résoudre cette imprécision !

Dans la même temporalité, certains agents de journée 'découvrent' tardivement qu'ils sont "réquisitionnés" pour une fouille sectorielle au QI/QD. Peu importe les impératifs personnels des agents, ils finiront toujours par passer au second plan, sauf pour certains favoris.

Par contre, dès qu'un agent dépasse les 13h15 de travail quotidien, on se retrouve face à une situation "exceptionnelle", n'est-ce pas ? A quelle heure cette fouille s'est-elle terminée ? Pourquoi la direction se donnerait-elle la peine de matérialiser cette 'situation exceptionnelle' par écrit ? Ne pas respecter le droit au repos ou le temps de travail journalier semble désormais une coutume bien ancrée à Saran.

Le Bureau Local de la CGT rappelle à la Direction qu'une fouille sectorielle sur le QI/QD n'est pas un événement exceptionnel ! Charge à elle de l'organiser sur le temps de travail des agents, en respectant les règles en vigueur, et non en imposant encore plus de contraintes !

La Direction doit faire en sorte que l'ensemble des agents du CPOS quittent l'établissement à 19H00 ou que le temps supplémentaire soit payé.

Ce qui va dans un sens doit fonctionner dans l'autre !